

Contribution à la concertation préalable sur le transport par câble organisé par le Sytral

La LPO AuRA a pour objet d'agir pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'homme, et lutter contre le déclin de la biodiversité par la connaissance, la protection, l'éducation et la mobilisation.

La LPO AuRA est agréée au titre de la Protection de l'Environnement, dispose également de l'agrément « Jeunesse et Éducation populaire » délivré par le Ministère de l'Éducation Nationale et est habilitée à participer aux débats sur l'environnement dans le cadre d'instances départementales ou régionales.

Nous avons pris connaissance du dossier qui à ce jour ne présente aucun élément sur les enjeux environnementaux du projet. Toutefois, nous avons souhaité rappeler par la présente contribution l'importance des sites concernés et des enjeux potentiels d'un tel projet sur la biodiversité. Il est évident qu'une vraie contribution ne pourra être apportée qu'avec des éléments d'études qui restent à réaliser.

Sur la zone d'étude du projet de téléphérique à Francheville, de nombreux milieux naturels et espèces peuvent être recensés.

Espaces boisés

Les espaces boisés classés sont très présents dans le secteur d'études, notamment dans la partie Ouest de la zone d'étude et aux abords de la balme de La Mulatière. Les principaux espaces potentiellement pour le choix des tracés sont les suivants:

- La Balme des Fontanières et le Parc du Brulet: La rive droite de la Saône, principalement sur la commune de La Mulatière, offre un milieu verdoyant qui surplombe la rivière. Ces espaces de végétation abondante aux abords immédiats de la ville offrent un paysage préservé par de nombreux espaces boisés classés qui parsèment les coteaux.

Sur le début du plateau, le Parc du Brûlet sur la commune de Sainte-Foy-les Lyon offre 4 hectares de parc urbain dans la continuité de la balme.

- Les Hauts de bois-sources / la Gravière / Beaunant De l'autre côté du plateau de Sainte-Foy-lès Lyon, entre l'aqueduc de Beaunant au sud et le chemin des Razes au Nord, une longue continuité boisée de 2 km de long occupe les coteaux en passant par le quartier de la Gravière.
- L'Yzeron et ses affluents

Les fonds de vallée de l'Yzeron et de ses principaux affluents apparaissent comme des espaces boisés relativement relictuels sur la commune de Francheville et l'Ouest de Sainte-Foy-Lès-Lyon. Ces fonds de vallée restent relativement épargnés de l'urbanisation

qui occupent davantage les plateaux. Ils constituent des espaces de nature proches de la ville relativement appréciés des promeneurs et randonneurs et sont ainsi préservés par bons nombres d'EBC qui occupent les rives de la rivière.

Les Petites Balmes et Bramafan au sud du bourg de Sainte-Foy-les Lyon, des espaces boisés restent accrochés aux pentes qui plongent vers l'Yzeron aval à Oullins. Ces boisements font notamment partie de la propriété associée au château de Bramafan et constituent des îlots de verdure au milieu des zones pavillonnaires du Sud de la commune. Globalement, on constate donc que l'ensemble des espaces difficilement urbanisables (forte pente ou fond de vallée) sont restés très préservés et boisés sur la zone d'étude.

Ils constituent aujourd'hui des espaces de verdure relictuels utiles à protéger. De nombreux espaces boisés classés occupent donc ces espaces, définis en zone N du PLU H.

3 ENS

- ENS du «Plateau de Méginand et vallons»

Au pied de la crête des Monts du Lyonnais, ce site est constitué d'un vaste plateau entaillé par plusieurs vallons.

Si l'ENS abrite de grands mammifères, c'est avant tout la présence d'oiseaux rares, à l'échelle du département, qui en fait l'intérêt principal : le très discret Œdicnème criard et le majestueux Busard Saint-Martin par exemple. Parmi les amphibiens, on note la présence du Triton crêté qui peut profiter d'un réseau de mares assez dense. L'ENS se prolonge largement sur le territoire de la métropole lyonnaise où la préservation des vallons constitue un enjeu majeur de maintien des corridors écologiques. Le secteur de l'ENS concerné par la zone d'études correspond au fond de vallon de l'Yzeron après sa confluence avec le ruisseau de Charbonnières.

- L'ENS «Vallée de l'Yzeron»

Vallée au relief assez marqué dont les pentes sont essentiellement boisées, parfois recouvertes de landes.

La bonne qualité de l'eau de la rivière permet la présence des espèces exigeantes (loche, chevaine, vairon...).

2 ZNIEFF (*Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique*) de type 2 sont présentes dans le secteur d'études:

Il s'agit:

- De la ZNIEFF 2 «Val de Saône Méridional» qui occupe le cours de la Saône, ses annexes fluviales et sa plaine inondable. Au droit du projet, la ZNIEFF ne concerne que le cours d'eau. Les principaux enjeux qui concernent cette ZNIEFF sont liés aux relations entre la rivière et les espaces humides inondables. Toutefois, au droit de

Confluence, l'absence de milieux naturels humides réduit fortement cet enjeu. En revanche, la vallée correspond à un axe migratoire majeur pour l'avifaune, ainsi qu'une étape, une zone de stationnement, d'alimentation et de reproduction pour plusieurs espèces d'oiseaux remarquables.

- De la ZNIEFF 2 «Ensemble fonctionnel formé par l'Yzeron et ses affluents» correspondant aux vallons de La Tour de Salvagny et de l'Yzeron qui viennent s'insérer dans les zones urbaines de l'Ouest Lyonnais. L'enjeu associé à cet ensemble est un cortège conséquent d'habitats naturels (dalles rocheuses) ou d'espèces intéressantes, voire remarquables, dont la présence dans un tel contexte est parfois surprenante.

La ZNIEFF Yzeron se superpose avec les secteurs d'ENS, d'EBC et zone du PLU-H décrites précédemment.

Zones humides

Sur le secteur d'études, il convient de noter la présence:

- De la zone humide de Chantegrillet longeant le ruisseau des Razes au Nord-Ouest de la commune de Sainte-Foy-lès-Lyon,
- Les zones humides associées à l'Yzeron et au ruisseau de Charbonnières sur la commune de Francheville.
- De quelques zones humides ponctuelles sur la «ceinture verte» de Sainte-Foy

Espèces floristiques protégées

Les seules espèces floristiques protégées identifiées sur le secteur d'études sont localisées sur les rives de la Saône et du Rhône. Il s'agit de l'Inule britannique, de la Jacobée des Marais et de la Germandrée des Marais.

Les enjeux faunistiques potentiels identifiés sans plus d'études sont :

- Pour l'avifaune : le cingle plongeur aux abords de l'Yzeron, la Grue cendrée et la cigogne noire en migration ainsi que de nombreuses espèces cavernicoles (Pic mar, Pic épeiche et Pic épeichette, Pic noir).
- Pour les insectes; le Criquet mélodieux sur Francheville, le Scolie hirsute sur Sainte Foy, l'abeille géante sur Oullins et de nombreuses espèces de papillons.
- Pour les mammifères: le Castor d'Eurasie sur les berges du Rhône, la Martre et la Fouine dans les boisements de l'Ouest de la zone d'étude.
- De nombreuses espèces d'amphibiens dont les tritons des Alpes et palmé, l'Alyte accoucheur, la Salamandre tachetée...

- Quelques espèces de reptiles comme la couleuvre verte et jaune, le lézard des murailles,
- Des espèces de chiroptères, dont les enjeux n'ont pas encore été analysés, sont présentes sur le secteur d'études.

Concernant les enjeux d'un tel projet sur les écosystèmes et la biodiversité, nous souhaitons donc rappeler quelques éléments qui demanderaient à être étudiés en détail par des études spécifiques :

- comparaison des différents fuseaux proposés en regard des enjeux de biodiversité
- compatibilité avec le SCOT, les trames vertes et bleues et les différents corridors identifiés existants
- effets temporaires ou permanents sur certains groupes d'espèces comme les oiseaux ou les chiroptères.
- risques de dérangements permanents et temporaires de la faune, tels que les passages répétés des télécabines (bruit, lumière nocturne),
- rupture de corridors de déplacement ou d'habitats ou encore d'axes de migration,
- risques de percusion d'individus en raison des pylônes, câbles et cabines.
- impacts de défrichement, d'artificialisation des milieux (infrastructure linéaire, pylônes,...)
- identification des mesures d'évitement et de réduction à la hauteur des enjeux de biodiversité (avant de parler des éventuelles mesures de compensation)
- préservation des zones humides, ZNIEFF et ENS, milieux naturels riches en biodiversité

Ces nombreux enjeux relatifs à la biodiversité sont à traiter. Nous restons vigilants sur ce dossier, en particulier quant aux mesures d'évitement ou de réduction qui seront prises, et nous les espérons à la hauteur des enjeux.

Bien cordialement

Denis VERCHERE